

Guyancourt, le 06 septembre 2018

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré
Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA
Mesdames et Messieurs les directeurs d'ERPD
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement spécialisé
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

DPE1D

Chef de Division :
Xavier CONTOUX

DP3 – Mouvement
Affaire suivie par
Catherine CERCUS
Brigitte GREFFE
Isabelle LEPREUX
Téléphones
01.39.23.60.63
01.39.23.60.71
01 39 .23 60.90
Télécopie
01.39.23.62.99
ce.ia78.dp3mouv
@ac-versailles.fr

Note n° 2018-2019-DP3-3

Adresse postale
BP 100
78053 Saint-Quentin-
en-Yvelines cedex

Accueil du public
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
01 39 23 60 00
Horaires d'ouvertures :
8h30-12h15



www.ac-versailles.fr/dsden78/

**Le présent document
comporte :**

Note	2 pages
Annexes	3 pages
Total	5 pages

Objet : Appel à candidatures – Poste à exigence particulière relevant exceptionnellement de la catégorie « poste à profil » de conseillers pédagogiques.

Références : Note n° 2017-2018-DP3 du 19 février 2018 relative au mouvement intra départemental

P.J. : - Poste ouvert au recrutement

- Fiche de poste ouvert au recrutement
- Formulaire de candidature

Je vous informe de l'ouverture d'un recrutement sur le poste, cité en objet, resté vacant à l'issue de la procédure d'affectation spécifique 2018.

Vous trouverez en pièce jointe le poste ouvert au recrutement ainsi que la fiche de poste correspondante.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, devront parvenir par la voie hiérarchique au moyen du formulaire fourni en pièce jointe pour le **1^{er} octobre 2018, délai de rigueur :**

par mail à ce.ia78.dp3mouv@ac-versailles.fr.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines
service DP3 mouvement



2/2

Les demandes qui seront adressées après cette date ne seront pas examinées compte tenu du calendrier scolaire.

Les candidatures sur le poste ouvert au recrutement ne seront validées que sur avis favorable de la commission d'évaluation prévue. En cas d'égalité, le candidat retenu sera celui qui a la plus grande ancienneté générale des services, puis, celui qui est le plus âgé.

Les candidats recrutés seront affectés à titre provisoire ou en affectation à l'année (AFA).

Avant de postuler, il est vivement conseillé à tous les candidats intéressés de prendre l'attache des inspecteurs ou inspectrices de l'éducation nationale des circonscriptions concernées.

Les candidats devront ensuite faire acte de candidature à l'aide du formulaire correspondant fourni en pièce jointe.

Les candidats seront convoqués devant une commission chargée d'évaluer l'adéquation des candidats au profil du poste sollicité et, si besoin, l'aptitude à occuper les fonctions de conseiller pédagogique.

Cette commission sera composée de :

- L'inspectrice de l'éducation nationale adjointe ou son (sa) représentant(e) ;
- L'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription concernée ;
- Un conseiller pédagogique en titre.

Serge CLEMENT